



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2017

Présents : MM. BEN ALI Zaina, BLANC Laurent, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, MARGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie,

Absents : BUISSON Frédéric, DEROSE David, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MELANO Yolène, PAOLETTI Cécile, SANNA Magali, ZICKGRAF Didier

Procurations : PAOLETTI Cécile à DEBORDEAUX Michelle et ZICKGRAF Didier à CHATARD Hervé

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2017

M.CHARRAT indique que les observations qu'il a formulées concernant la présentation du PADD ne sont pas notées dans le compte rendu.

M.BLANC répond que la discussion portait sur des réflexions en marge de l'objectif du PADD.

Il fait également remarquer que la discussion sur l'IAT des agents communaux mis à disposition de l'APC ne figure pas dans le compte rendu.

S'agissant d'un sujet qui n'était pas à délibération du conseil municipal, le contenu n'est pas porté sur le compte rendu.

VOTE : 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (M. Charrat)

I – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) POUR LA REFECTION DES ESCALIERS TRAVERSE DU CHATEAU ET DES CORDELIERS

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de travaux des escaliers de la Traverse du Château qui nécessitent une complète réfection.

Afin d'alléger la part de l'autofinancement communal, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil régional dans le cadre du dispositif FRAT au titre de l'année 2017.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de	37 360,00 € H.T	FRAT 30%	11 208,00 €
		Autofinancement	26 152 ,00 €
Total	37 360,00 € HT	Total	37 360 ,00 €

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

II - CHOIX DE L'ASCENSEUR POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire indique que, pour absence de propositions, le marché avait été déclaré infructueux. De fait, une consultation restreinte a été engagée. Trois entreprises ont répondu :

- STE ASCERVI : plateau élévateur d'un montant de 27725.12 € HT
Maintenance 370 € par an
- STE SCHINDLER : ascenseur d'un montant de 17 680 €HT
Maintenance 900 € par an (10 visites obligatoires)

- STE ERMHES : plateau élévateur d'un montant de 25 883 € HT
Maintenance 400 € par an (1 visite)

Après discussion, le choix se porterait plutôt sur la STE SCHINDLER qui propose un ascenseur. Le Maire précise qu'au prix du matériel il faudra ajouter les travaux de maçonnerie qui aux dires de l'architecte seraient de 12 000 €.

L'architecte doit être de nouveau interrogée sur le choix décidé.

III - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX MINI-CAMPS DE L'ALSH

Dans le cadre des animations prévues par l'ALSH au cours des vacances d'été 2017, un séjour en mini-camp est organisé pour les 8-12 ans.

Pour ces activités, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander aux familles une participation complémentaire de **25 €** par enfant, par mini camp d'une durée de trois jours.

D'autre part il est prévu une nuit en campement sur place pour les 5 -12 ans et Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander aux familles une participation complémentaire de **10 €** par enfant pour cette nuitée.

Le coût global des animations n'étant pas connu, le Conseil estime qu'il est difficile de s'engager pour une participation.

Cependant Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

VOTE : 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (M. Charrat)

IV - PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°17/2016 en date du 31 mars 2016 la commune avait pris en charge une partie du coût des transports pour l'année 2016-2017 et avait demandé aux familles une participation de 100 € pour chaque élève transporté

Monsieur le Maire propose de demander aux familles une participation de 120 € pour chaque élève transporté à partir de la rentrée 2017-2018.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

V - NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (RIFSEEP)

Mme DEBORDEAUX donne quelques explications sur le dispositif. En fait, il s'agit de remplacer toutes les indemnités et primes versées aux agents communaux par un unique régime indemnitaire, l'IFSE, et la mise en place (facultative) d'un complément indiciaire annuel, le CIA, **sans augmenter l'enveloppe globale**. Ce dispositif étant appliqué en considérant la manière de servir de l'agent, son engagement individuel, son sens du service collectif.

Il concerne cette année les agents relevant de la catégorie A, C et ATSEM et était applicable dès le 1^{er} janvier 2017.

Les éléments qui consistaient à déterminer l'enveloppe n'ont pas été fournis.

De fait, il est impossible d'avancer la réflexion et de prendre une décision.

Monsieur le Maire propose une réunion avec la Secrétaire Générale, la commission du personnel et les finances le 11 juillet à 14 h. Le vote est reporté.

VI - IEMP – CATEGORIE B

Monsieur le Maire informe que, suite au recrutement du Technicien qui est actuellement stagiarisé, il est prévu de verser une indemnité correspondant à son grade. Néanmoins, l'indemnité qui pourrait lui être versée (ISS) n'existe pas sur notre commune.

Mme DEBORDEAUX précise que cette indemnité ne correspond pas, par son montant, à aucune indemnité prévue et dépasse très largement l'indemnité qui lui été₂ versée par la commune de départ. De ce fait, il est

compliqué de prendre une décision ce soir.

Monsieur le Maire dit que plus d'informations seront demandées avant de prendre la décision. Le vote est reporté.

VII- QUESTIONS DIVERSES

◆ Convention cinéma avec l'ADAMR « cinéma de pays »

Monsieur le Maire rappelle la volonté de rouvrir la salle Fontvieille aux séances de cinéma. Il dit que les travaux d'insonorisation sont faits et que l'occultation en cours.

La convention de partenariat précise les modalités de fonctionnement de l'association. Il s'agit de proposer une programmation d'Octobre à Mai soit 8 passages/an (16 séances avec 2 films récents grand public).

La commune s'engage à verser à l'association 100 € par passage soit 800 € pour la saison, couvrant frais de déplacement, entretien du matériel, personnel, communication....

Bonus : Toutes les 150 entrées, 1 passage gratuit.

Prix : 5 € la séance

VOTE : POUR A L'UNANIMITE pour signer la convention de partenariat et l'avenant.

◆ Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe que suite à un premier conseil d'école et un conseil d'école extraordinaire le 22 juin, un questionnaire a été adressé aux parents sur la volonté de conserver une semaine scolaire à 4,5 jours ou revenir à la semaine de 4 jours.

Une majorité favorable au retour à la semaine de quatre jours pour le temps scolaire à la rentrée 2017-2018 s'est nettement dégagée

Il reste encore à décider si les activités NAP du mardi et jeudi seront remplacées par un ALSH le mercredi matin ou tout le jour.

◆ Problèmes de réception à la Mourotte

M. Mathieu signale que le réseau téléphonique (SFR) est défaillant et pose problème sur le plan de la sécurité des personnes.

Il semble que ces problèmes de réseau concernent également le village.

M. Mathieu propose de rédiger un courrier à adresser à SFR.

La séance est levée à 21 heures